



Communiqué

TRANSPORT AERIEN

AVIAPARTNER :***En grève pour défendre les droits des salariés !***

Le 5 juillet 2021, le syndicat Force Ouvrière d'Aviapartner¹ Marseille a déposé un préavis de grève auprès de la chef d'escale. Cet appel à la grève a pour revendications principales la forte dégradation des conditions de travail, un dialogue social déficient et la préservation des droits des salariés. Suite à cet appel, la Direction a reçu une délégation de salariés le 12 juillet afin « d'évoquer les conditions visant à éviter la grève annoncée ». Malheureusement, comme depuis trop longtemps, cette réunion n'était qu'une mascarade de plus. En conséquence, le syndicat Force Ouvrière de la SAS Aviapartner Marseille appelle tous les salariés de l'escale à la grève le 16, 17 et 18 juillet 2021 ! Sur d'autres sites, notamment aux aéroports de Nice et Nantes, les salariés d'Aviapartner sont eux aussi appelés à la grève pour la journée du 16 Juillet. Enfin, concernant l'escale de Lyon, un CSE extraordinaire a été convoqué suites aux difficultés liées aux conditions de travail et aux horaires !

Le groupe Aviapartner spécialisé dans l'assistance en escale est présent sur 40 aéroports en Belgique, en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie, et aux Pays-Bas. Aviapartner a assuré son développement au fil des années en rachetant de nombreuses sociétés et filiales dans toute l'Europe. Le groupe emploie actuellement près de 6000 salariés au global. En 2019, 30 millions de passagers ont été traités via ses activités et le chiffre d'affaire consolidé avoisine le demi-milliard d'euros. Plus de 300 compagnies aériennes sont clientes du groupe Aviapartner qui est aujourd'hui le premier acteur européen pour le traitement des avions passagers (traitement des passagers et des bagages, assistance aux avions, nettoyage, cargo...). Enfin, l'activité cargo a explosé sur l'année 2020/2021. Concernant l'activité passagers, les réservations et le trafic repartent de plus belle suite à la levée des restrictions gouvernementales.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, Aviapartner a pu profiter, de la part de l'Etat, d'un prêt garanti de 3 millions d'euros pour toutes les escales de France, d'un report de cotisations URSSAF et du chômage partiel pour tous ses salariés. En parallèle, Aviapartner a vu augmenter ses tarifs de 47% sur ses contrats avec les compagnies aériennes traitées et de nouveaux contrats ont été signés (Cargo Air Algérie, Binter, volotea, Transavia, Air Arabia, Luxair,...).

En conclusion, malgré les menaces de la Direction de ne pas verser certaines primes aux salariés sous prétexte de l'usage qu'ils pourraient faire de leur droit de grève, la FEETS-FO apporte son soutien aux syndicats Force Ouvrière des escales d'Aviapartner et engage tous ses salariés à cesser le travail et ainsi faire aboutir leurs revendications légitimes !

Paris, le 13 juillet 2021

Pour tout contact: Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81

¹ Entreprise d'assistance en escale qui intervient en sous-traitance dans les aéroports